

Le Cap-Vert organise son action à moyen et long termes dans le cadre de plans de développement. Le Plan actuellement en cours d'exécution est le 2e plan quinquennal 1986-1990. Ce plan table sur un investissement annuel d'environ 6 M.escudos 1985. Il inclut l'hypothèse de la construction de 9500 logements (1900 par an). Il propose des actions d'investissement dans l'industrie, les services,... (58). Il sollicite l'appui de l'épargne privée et lui offre un cadre d'application (loi du développement industriel, code des investissements, loi de l'investissement étranger).

Le calage macro-économique du Plan, figuré par une projection des comptes nationaux et de la balance des paiements, intègre les ressources des transferts (globalement affectées à l'investissement pour moitié et à la consommation pour moitié) avec une hypothèse de régression annuelle de 1,6 % en termes réels.

Tableau 12

Investissements du plan, prévisions

(en M.Esc. 1985) (*)

	1e Plan 1982 - 1985	2e Plan 1986 - 1990
Développement rural	4.600	7.635
Pêche	400	1.910
Industrie	3.250	2.285
Energie	1.400	1.740
Construction civile	600	730
Transports	4.800	8.335
Commerce	700	440
Tourisme	230	585
Education	1.300	2.430
Santé	600	1.310
Logement, assainissement	1.100	1.935
Administration	1.800	1.850
	20.800	31.185

(*) 1 US\$ = 90 Esc.

(58) En particulier, il cite 30 projets industriels à réaliser par des privés, d'un montant de 100.000 à 500.000 US \$, et 11 projets mixtes de 400.000 à 2 M\$.

Depuis l'Indépendance, la base de financement de l'appareil productif a évolué. La dépendance vis-à-vis de l'APD s'est renforcée, le rôle relatif des transferts a beaucoup baissé. Un des indicateurs les plus visibles est la croissance rapide de l'appareil d'état. La consommation publique a crû à 17 % par an ces 7 dernières années, contre 4,2 % pour la consommation privée. Elle représente aujourd'hui 27 à 28 % du PIB, contre 15 % en moyenne dans les pays à faible revenu au sud du Sahara. Si elle reste à ce niveau, il est illusoire de penser que les transferts des émigrés pourront retrouver leur importance des années 1975-1980 ; mais ils peuvent, en se maintenant à leur niveau actuel, être orientés vers des activités plus productives et participer avec plus d'importance à la croissance du PIB : c'est le souhait des Autorités.

Sans être en mesure d'annoncer l'avenir du volume des transferts, nous proposons les conclusions suivantes qui nous semblent être de nature à éclairer l'action des Autorités en la matière.

UN

Il y a peu de chances que les envois des émigrés à leur famille pour leurs dépenses courantes augmentent beaucoup : le nombre de familles bénéficiaires devrait stagner autour de 30.000 (59), et l'envoi par famille devant être stable en moyenne (60). Ces envois sont pratiquement insensibles aux mesures et dispositifs gouvernementaux. Il s'agit, pourrait-on dire, d'une solidarité intrafamiliale de survie, un système qui n'est stable que consolidé.

Néanmoins, si les revenus distribués au Cap-Vert devaient stagner en valeur absolue, ou si la création d'emploi ne suivait pas la croissance démographique (par exemple, réduction, voire disparition à terme des travaux HIMO/AIMO), une certaine compensation pourrait être accordée spontanément par les émigrés, au titre de cette solidarité, à condition qu'une information adaptée sur le niveau de vie dans les îles.

DEUX

L'investissement dans l'immobilier se poursuivra, et pourra même croître sous l'effet de la demande, à la fois de logements principaux et de logements destinés à la location (villes).

Néanmoins, afin d'éviter une trop forte prédominance du marché locatif en ville, il faudra mettre en oeuvre un urbanisme opérationnel assorti des mesures ad-hoc en matière d'encadrement des loyers, faute de quoi l'investissement consenti par les émigrés sera plus que compensé par des loyers qui seraient exportés. Un renforcement du dispositif d'accession au logement en propriété (CECV) offrirait une solution plus nationale, et socialement plus juste.

(59) La structure combinée "émigration/intégration dans le pays d'accueil" se reproduisant sans grande modification année après année

(60) Stagnation des revenus dans les pays d'accueil

TROIS

En matière de commerce et d'importation de véhicules, les émigrés, les rentrants et les citoyens à double résidence temporaire sont les concurrents directs des importateurs officiels. Pour certains produits, ils sont en situation très dominante (petit électro-ménager, électronique domestique, automobiles,...). L'application stricte des règlements douaniers limiterait quelques abus criants. Au-delà, nous soulignons l'importance d'entreprendre une réflexion sur la souhaitable structuration du système commercial en relation avec les pratiques tolérables de l'entrée en franchise : il y va là encore de la justice sociale, afin de ne pas favoriser outre mesure un marché parallèle alimenté par des déménagements détournés.

QUATRE

La promotion des investissements productifs doit être une priorité absolue : car des résultats positifs sont à attendre. Nos entretiens dans les communautés extérieures nous ont montré que l'intérêt était grand d'investir au pays. Information, formation, appui : le gouvernement mettra tous ses moyens pour que cet investissement se mobilise efficacement suivant les priorités du Plan. Le dispositif sera nécessairement renforcé par les réseaux privés et professionnels : chambres de commerce, associations, groupes d'intérêt, banques,... Il sera appuyé par les bailleurs de fonds.

CINQ

Dans la balance des paiements, l'impact de l'émigration se lit aussi dans le poste "voyages aériens". Un bilan doit être établi, qui prenne en compte les dépenses en devises correspondant aux voyages effectués sur TACV et sur les autres compagnies, ainsi que les recettes réelles en devises et escudos du pays au titre des voyages étrangers. Cela éclairera la politique à suivre à terme par TACV eu égard à la demande potentielle des communautés extérieures, une demande à évaluer.

SIX

Nous avons noté que les données concernant l'émigration étaient incomplètes, disparates et parfois peu cohérentes. Nous proposons que soit établi un observatoire de l'émigration regroupant dans un cadre structuré des informations provenant des services publics et offices et des données spécifiquement recueillies et traitées suivant un plan pré-établi. Ceci, joint à une nécessaire homogénéisation des données comptables nationales (en particulier de la balance des paiements), donnera aux Autorités un outil pertinent lui permettant de se déterminer sur les mesures à prendre pour accompagner et soutenir un phénomène aussi complexe que les transferts des émigrés.